



UNION FEDERALE CONTRE LES NUISANCES DE L'AEROPORT DE STRASBOURG - ENTZHEIM

15 Rue des Chênes 67960 Entzheim - contact@ufnase.fr

www.ufnase.fr

Bulletin aux adhérents
Février 2026

Association agréée dans les domaines de la protection de la nature de l'environnement et du cadre de vie

Augmentation des vols de nuit en 2025 : ÇA SUFFIT !

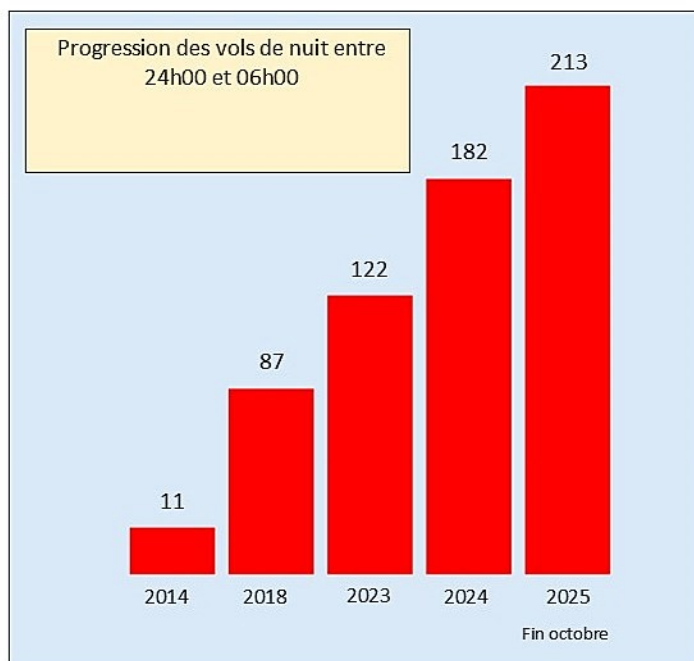
Avec 1,305 million de passagers en 2025, soit une augmentation de 6%, l'aéroport de Strasbourg-Entzheim a dépassé le nombre de passagers de l'année de référence de 2019.

La direction de l'aéroport peut s'en réjouir d'autant plus que le trafic passager global en France a connu un léger recul dans le même temps avec un total de 90 millions de passagers environ.

Pour autant, et malheureusement, ces résultats ne peuvent réjouir les riverains de l'aéroport et les populations sous les trajectoires, qui continuent de subir l'accroissement constant du nombre de vols commerciaux en pleine nuit.

Malgré les promesses faites par la direction de l'aéroport pour une baisse du trafic après minuit, la dérive se poursuit invariablement. A fin octobre 2025, avec 213 vols commerciaux entre 24h00 et 6h00, nous avons déjà subi 26% de vols nocturnes de plus que l'année précédente à la même date (169 vols fin octobre 2024)

Nous avons engagé avec l'aéroport et l'ACNUSA, les discussions pour modifier les règles de fonctionnement nocturne de l'aéroport afin de mettre fin à ce trafic néfaste. Le constat amer des mauvais chiffres de 2025 nous conforte dans notre décision de ne plus rien céder avant d'avoir pu constater une baisse réelle et significative des vols nocturnes. Avec votre soutien, et celui des élus, que nous sollicitons une fois de plus, nous sommes déterminés à mener à bien ce combat.



L'EDITORIAL

Guy HORNECKER
Vice-Président de l'UFNA SE

L'UFNASE a demandé un arrêté d'exploitation pour limiter les dérives des vols nocturnes à l'aéroport de Strasbourg Entzheim

L'UFNASE a demandé un arrêté ministériel pour encadrer plus fermement les vols nocturnes sur l'aéroport de Strasbourg Entzheim, mais sa mise en place est complexe.

Une Etude d'Impact par Approche Equilibrée (EIAE) préalable est nécessaire, conformément à la réglementation européenne et au code de l'environnement. Elle vise à concilier les enjeux économiques, sociaux et environnementaux en prenant en compte l'impact du bruit, la santé et l'environnement.

Elle sera suivie d'une large consultation des parties prenantes, exploitants de l'aéroport, compagnies aériennes, élus, associations, collectivités. Les avis de la DGAC (Direction Générale de l'aviation Civile) et de l'ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires) devront valider la pertinence de l'étude.

Puis la DSAC (Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile) instruira le dossier de sécurité aéroportuaire conformément aux réglementations européennes. Finalement la décision ministérielle ou préfectorale conclura la mise en œuvre de l'arrêté d'exploitation.

Lors de son Assemblée Générale du 6 décembre 2025, L'UFNASE (Union Française contre les Nuisances des Aéronefs) a particulièrement dénoncé la conduite orientée des Études d'Impact par Approche Équilibrée, notamment à travers des biais méthodologiques. Elle a pointé les nombreux obstacles faits aux couvre-feux ou aux arrêtés d'exploitation et, de façon générale, la complaisance des pouvoirs publics en faveur du transport aérien et ceci en négligence des recommandations de santé publique.

C'est pour entamer les débats autour du futur arrêté d'exploitation nocturne que s'est tenue une rencontre à Strasbourg, sous la houlette du Sénateur Jacques Fernique, entièrement acquis à la cause des riverains, en présence de l'ACNUSA, de la Direction de l'aéroport et de l'UFNASE. Nous vous en livrons le compte-rendu rédigé par l'ACNUSA en page 4.

« BIEN VIVRE » ET « VIVRE EN BONNE SANTE »

Lettre ouverte aux candidats et candidates aux élections municipales des communes survolées par les avions de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim

L'UFNASE s'invite dans la campagne des municipales et interpelle les candidat(e)s à l'élection de mars 2026. Après avoir pointé les conclusions de l'Organisation Mondiale de la Santé sur les effets délétères de la pollution sonore du transport aérien, en particulier la nuit, l'UFNASE rappelle aux candidat(e)s la mission des maires en matière de santé publique et environnementale. Elle leur demande, face aux électeurs, de condamner fermement les vols de nuit et d'exiger un couvre-feu strict de 23h30 à 6h00 du matin. Pour l'UFNASE, il est grand temps que tous nos élus donnent la priorité à la santé de leurs administrés.

Les deux premiers mois de 2026 ont vu émerger une pléiade de candidatures aux élections municipales, les unes plus motivées que les autres, avec leurs lots de promesses, d'engagements et de programmes.

Bien que les budgets soient contraints, les projets s'ajoutent aux projets. Il y a ceux qui envisagent de construire une nouvelle école maternelle comme d'autres bâtissent des châteaux en Espagne, quand d'autres ambitionnent de créer une piste cyclable dans la rue des Pimprenelles. Il importe de laisser une trace, toujours !

« vivre en bonne santé »

Tous convoquent le « vivre ensemble » mais combien sont-ils, à se soucier du « bien vivre ensemble », du « vivre ensemble en bonne santé », tant physique que psychologique, de leurs compatriotes.

Les dernières élections municipales de 2020 se sont déroulées en pleine pandémie de Covid 19. Une crise mondiale qui a placé les collectivités locales et les maires en première ligne, que ce soit pour faire respecter les mesures sanitaires décrétées par les services de l'Etat, pour distribuer des masques à la population ou pour mettre en œuvre des actions de solidarité au profit des personnes isolées.

Plus de cinq ans après, la crise est derrière nous et les masques sont rangés. Il n'en demeure pas moins que les municipalités et les maires continuent à jouer un rôle essentiel en matière de santé publique.

Un rôle en termes de prévention

(prévention des épidémies, des infections, ...), de garantie de salubrité publique (alimentation en eau potable, traitement des eaux usées ou des déchets, ...) et de veille sanitaire (devoir d'alerte, signalement de toute menace pour la santé de la population).

Les maires jouent un rôle essentiel en matière de santé publique

A cet égard, il appartient aux maires des agglomérations riveraines de l'aéroport de Strasbourg Entzheim ou survolées par les avions, de porter une attention toute particulière à la « santé environnementale », c'est-à-dire à la politique et aux pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé de leurs administrés.

Parmi ces facteurs environnementaux il convient bien entendu de citer les pollutions diverses, notamment les pollutions sonores.

La santé environnementale

Plus personne n'ignore que le transport aérien est générateur de pollution et que la pollution sonore, le bruit donc, a un impact délétère sur la santé des personnes qui la subissent.

L'Organisation Mondiale de la Santé reconnaît aujourd'hui comme avérés, quatre effets de l'exposition au bruit des transports sur la santé : les perturbations du sommeil, la gêne et la fatigue dues au bruit, une augmentation du risque de maladies cardiovasculaires et un retard sur les apprentissages chez les enfants. D'autres effets sont égale-

ment explorés par la recherche depuis quelques années, comme les effets sur le système endocrinien ou le système métabolique (risques d'obésité et de diabète de type 2), sur le risque de cancers ou encore des effets comportementaux (irritabilité, perception dégradée que les individus ont de leur santé). La problématique peut sembler mineure, en comparaison d'autres enjeux comme la pollution de l'air, ou le réchauffement climatique, mais le coût social lié à la pollution sonore (toutes sources de bruit confondues) est en réalité loin d'être négligeable et estimé à plus de 147 milliards d'euros par an en France selon l'ADEME.

Cet accablant constat a conduit l'UFNASE à se mobiliser depuis trente ans auprès de l'aéroport et des compagnies aériennes pour obtenir « des nuits sans avions », des nuits sans bruit. Plusieurs protocoles d'accord stipulant l'interdiction de mouvements aériens entre 24h00 et 6h00 du matin ont été signés avec l'aéroport. Si ces accords ont été relativement respectés par le passé, force est de constater que ces dernières années les infractions au protocole se multiplient en même temps qu'augmentent, de façon exponentielle et récurrente, les atterrissages après minuit.

Pratiques détestables

Face aux pratiques détestables des compagnies, en particulier de Volotea, qui programment leurs derniers atterrissages à 23h55, c'est-à-dire à cinq minutes de la limite autorisée actuellement, tout en sachant que ces vols auront des retards importants et qu'ils arriveront à Strasbourg en pleine nuit, l'UFNASE a décidé d'entamer les démarches pour demander l'instauration d'un arrêté ministériel.

Celui-ci permettrait de sanctionner financièrement les compagnies qui ne respecteraient pas à l'avenir un couvre-feu de 23h30 à 6h00 du matin (voir éditorial).

Pour étayer son dossier, l'UFNASE a sollicité le soutien de l'ensemble des élus des communes situées sur les trajectoires des avions et dont la population subit de plein fouet la pollution sonore nocturne avec les effets néfastes sur leur santé que nous connaissons.

De trop nombreux maires n'ont pas répondu